

**FOURNITURE DE BOX OPTIQUE POUR LES APPRENTIS DU CENTRE DE FORMATION PIERRE COINTREAU DE LA CCI DE MAINE ET LOIRE**

**document unique valant règlement de la consultation,**

**cahier des clauses ADMINISTRATIVES particulières et acte d’engagement**

**Marché public passé en procédure ADAPTEE, en application de L’ARTICLE L. 2123-1 du CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**Marche n° 2025RTPN2005**

**Date et heure limites de réception des candidatures et des offres :**

**MARDI 11 mars 2025 à 14h00**

# sommaire

**Page**

[sommaire 2](#_Toc159245207)

[PREAMBULE – DEFINITIONS 4](#_Toc159245208)

[partie 1 – REGLEMENT DE LA CONSULTATION 5](#_Toc159245209)

[ARTICLE 1.1 – OBJET 5](#_Toc159245210)

[ARTICLE 1.2 – DUREE 5](#_Toc159245211)

[ARTICLE 1.3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES 5](#_Toc159245212)

[1.3.1 PROCEDURE DE PASSATION 5](#_Toc159245213)

[1.3.2 DEVOLUTION EN LOTS 5](#_Toc159245214)

[1.3.3 ENGAGEMENT D’Insertion professionnelle 6](#_Toc159245215)

[1.3.4 DCE ET MODIFICATIONS EVENTUELLES 6](#_Toc159245216)

[1.3.5 VARIANTES ET Prestations supplementaires eventuelles (PSE) 6](#_Toc159245217)

[1.3.6 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 6](#_Toc159245218)

[1.3.7 LIEU D’EXECUTION 6](#_Toc159245219)

[ARTICLE 1.4 – RETRAIT DU DCE 6](#_Toc159245220)

[ARTICLE 1.5 – MODALITES D’OBTENTION DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 6](#_Toc159245221)

[ARTICLE 1.6 – CONDITIONS ET MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 7](#_Toc159245222)

[1.6.1 DEPOT ELECTRONIQUE DES PROPOSITIONS 7](#_Toc159245223)

[1.6.2 CERTIFICAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE ET OUTIL DE SIGNATURE 7](#_Toc159245224)

[1.6.2.1 Certificat de signature 7](#_Toc159245225)

[1.6.2.2 Outil de signature 7](#_Toc159245226)

[1.6.3 FORMATS DES DOCUMENTS CONTENUS DANS LES PROPOSITIONS 8](#_Toc159245227)

[1.6.4 POSSIBILITE DE REMETTRE UNE COPIE DE SAUVEGARDE 8](#_Toc159245228)

[ARTICLE 1.7 – CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 9](#_Toc159245229)

[1.7.1 CONDITIONS GENERALES 9](#_Toc159245230)

[1.7.2 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 9](#_Toc159245231)

[ARTICLE 1.8 – CHOIX 10](#_Toc159245232)

[1.8.1 CAPACITE PROFESSIONNELLE, TECHNIQUE ET FINANCIERE DES CANDIDATS 10](#_Toc159245233)

[1.8.2 CRITERES DE CHOIX 10](#_Toc159245234)

[ARTICLE 1.9 – NEGOCIATION 11](#_Toc159245235)

[ARTICLE 1.10 – DOCUMENTS À PRODUIRE PAR CHAQUE CANDIDAT AUQUEL IL EST ENVISAGE D’ATTRIBUER LE MARCHE PUBLIC 11](#_Toc159245236)

[ARTICLE 1.11 – SUITE DE LA CONSULTATION 11](#_Toc159245237)

[ARTICLE 1.12- VISITE DU SITE 11](#_Toc159245238)

[PARTIE 2 – CAHIER DES CLAUSES ADINISTRATIVES PARTICULIERES 12](#_Toc159245239)

[ARTICLE 2.1 – DISPOSITIONS GENERALES 12](#_Toc159245240)

[ARTICLE 2.2 – PRIX, CONDITIONS ET MODALITES DE PAIEMENT 12](#_Toc159245241)

[2.2.1 PRIX 12](#_Toc159245242)

[2.2.2 Variation des prix 12](#_Toc159245243)

[2.2.3 FACTURES 12](#_Toc159245244)

[2.2.4 MODE ET DELAI DE PAIEMENT 13](#_Toc159245245)

[ARTICLE 2.3 – Protection des données personnelles 13](#_Toc159245246)

[Article 2.4 : Garantie 13](#_Toc159245247)

[ARTICLE 2.5 – RESPONSABILITES ET ASSURANCES 13](#_Toc159245248)

[ARTICLE 2.6 – PIECES CONTRACTUELLES 14](#_Toc159245249)

[ARTICLE 2.7 – PENALITE DE RETARD 14](#_Toc159245250)

[ARTICLE 2.8 – RESILIATION DU MARCHE 14](#_Toc159245251)

[ARTICLE 2.9 – DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES DIFFERENDS 14](#_Toc159245252)

[partie 3 – ACTE D’ENGAGEMENT 16](#_Toc159245253)

[ARTICLE 3.1 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT 16](#_Toc159245254)

[3.1.1 IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT 16](#_Toc159245255)

[3.1.2 REPARTITION DES PRESTATIONS (EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT) 18](#_Toc159245256)

[3.1.3 COMPTE(S) A CREDITER 18](#_Toc159245257)

[3.1.4 DUREE D’EXECUTION DU MARCHE PUBLIC 18](#_Toc159245258)

[3.1.5 DELAI DE VALIDITE DE L’OFFRE 18](#_Toc159245259)

[ARTICLE 3.2 – SIGNATURE DU CANDIDAT 19](#_Toc159245260)

[ARTICLE 3.3 – DECISION DE LA CCI DE MAINE ET LOIRE 19](#_Toc159245261)

[ANNEXE A L’ACTE D’ENGAGEMENT RELATIVE A LA DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE 20](#_Toc159245262)

[ANNEXE 1 AU RC– cadre de réponse relatif à la candidature 24](#_Toc159245263)

# PREAMBULE – DEFINITIONS

Dans le présent document, les termes suivants ont le sens suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| AE | acte d’engagement, inséré dans le document valant règlement de la consultation, cahier des clauses particulières et acte d’engagement |
| CCI DE MAINE ET LOIRE | chambre de commerce et d’industrie de Maine et Loire, dite CCI Maine et Loire |
| DCE | dossier de consultation des entreprises |
| document unique | document valant règlement de la consultation, cahier des clauses administratives particulières et acte d’engagement |
| RC | règlement de la consultation, inséré dans le document valant règlement de la consultation, cahier des clauses administratives particulières et acte d’engagement |
| données personnelles | données à caractère personnel relatives aux collaborateurs de la CCI DE MAINE ET LOIRE traitées dans le cadre de l’exécution du marché |
| traitements | toutes opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données personnelles, telle que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction |

# partie 1 – REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## ARTICLE 1.1 – OBJET

La présente consultation a pour objet la fourniture de box optique pour les apprentis du centre de formation Pierre Cointreau de la CCI de Maine et Loire.

Le présent marché recense son besoin et les caractéristiques nécessaires au Bordereau de Prix Unitaires.

Les publications initiales sont :

* Sur le profil d'acheteur de la CCI du Maine et Loire, à savoir la plateforme des achats de l'Etat, dénommée "PLACE" : <https://www.marches-publics.gouv.fr>
* Avis au BOAMP ;

## ARTICLE 1.2 – DUREE

**Date estimative de début de marché** : A la date de notification du marché.

**Durée du marché** :

Sans objet.

## ARTICLE 1.3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

### 1.3.1 PROCEDURE DE PASSATION

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l’article L. 2123-1 du Code de la Commande publique.

### 1.3.2 DEVOLUTION EN LOTS

Le marché n’est pas alloti.

### 1.3.3 Echantillon

Sans objet.

### 1.3.3 ENGAGEMENT D’Insertion professionnelle

Sans objet.

### 1.3.4 DCE ET MODIFICATIONS EVENTUELLES

Le DCE est composé du présent document unique (et de ses Annexes) qui vaut règlement de la consultation, cahier des clauses administratives particulières et acte d’engagement.

La CCI DE MAINE ET LOIRE :

* Se réserve le droit d'apporter jusque 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail au DCE. (En cas de modification substantielle, un délai supplémentaire de remise des offres sera accordé. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet).
* Transmettra le DCE modifié aux entreprises qui auront téléchargé le présent DCE sur la plateforme de dématérialisation [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) en mentionnant une adresse électronique valide.

### 1.3.5 VARIANTES ET Prestations supplementaires eventuelles (PSE)

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 1.3.6 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 1.3.7 LIEU D’EXECUTION

Le lieu d’exécution est le centre de formation Pierre Cointreau, 132 Avenue de Lattre de Tassigny, 49015 Angers Cedex 01.

## ARTICLE 1.4 – RETRAIT DU DCE

Le DCE est disponible uniquement par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). (L’inscription sur cette plateforme est gratuite et rapide).

## ARTICLE 1.5 – MODALITES D’OBTENTION DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la présente consultation peuvent être demandés, uniquement via notre plateforme de dématérialisation [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr), étant précisé que ces demandes de renseignements complémentaires :

* Ne peuvent tendre qu’à obtenir des éclaircissements sur les modalités et l’objet de la consultation et ne peuvent en aucun cas se rapporter au contenu de la proposition que le candidat envisage de formuler.
* Doivent être faites au moins 8 jours avant la date limite de remise des offres indiquée en page de garde du présent document.

Une réponse sera adressée au moins 6 jours avant la date limite de remise des offres aux entreprises qui auront téléchargé le présent DCE sur la plateforme de dématérialisation [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) en mentionnant une adresse électronique valide.

## ARTICLE 1.6 – CONDITIONS ET MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 1.6.1 DEPOT ELECTRONIQUE DES PROPOSITIONS

**Les propositions des candidats seront exclusivement transmises par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation** [**www.marches-publics.gouv.fr**](http://www.marches-publics.gouv.fr)**.** Les propositions transmises par un autre moyen ne seront pas ouvertes et seront rejetées.

La CCI DE MAINE ET LOIRE ne pourra pas être tenue pour responsable des dommages, troubles, directs ou indirects, qui pourraient résulter de l’usage lié au fonctionnement de la plateforme. Les frais d’accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Après avoir constitué leur enveloppe électronique comprenant l’ensemble des documents demandés à l’article 1.7 du présent DOCUMENT UNIQUE, les candidats se connectent sur la plateforme et déposent cette enveloppe aux endroits prévus sur la page de constitution de la réponse. Un message indiquant que l’opération de dépôt de l’offre a été réalisée avec succès s’affiche puis un accusé de réception est adressé au candidat par courrier électronique avec signature électronique, donnant au dépôt une date certaine, la date et l’heure de fin de réception faisant référence. L’absence de message de confirmation de bonne réception et d’accusé de réception électronique signifie pour le candidat que sa réponse n’est pas parvenue à la CCI DE MAINE ET LOIRE.

La durée du téléchargement et de dépôt des propositions est fonction du débit de l’accès à Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre. Les candidats doivent donc se connecter suffisamment en amont des date et heure limites afin d’être sûrs de pouvoir déposer leur proposition dans les délais, y compris s’ils rencontrent un problème lors du dépôt de leur proposition.

Lorsqu’elles ne sont pas accompagnées de la copie de sauvegarde visée à l’article 1.6.4 du présent DOCUMENT UNIQUE, les propositions transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par la CCI DE MAINE ET LOIRE peuvent faire l’objet d’une réparation. Un document électronique relatif à une proposition qui n’a pas fait l’objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n’avoir jamais été reçu et le candidat concerné en est informé.

Les propositions déposées sur la plateforme sont horodatées.

### 1.6.2 CERTIFICAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE ET OUTIL DE SIGNATURE

La signature électronique des fichiers n’est pas obligatoire au moment du dépôt des propositions ; elle ne sera demandée qu’aux entreprises retenues. Pour autant, les candidats sont libres de signer électroniquement leur candidature et leur offre, dès leur dépôt.

Pour signer électroniquement des fichiers, il faut disposer d’un certificat électronique dont l’obtention peut nécessiter un certain temps.

Un test de configuration du poste de travail ainsi que des consultations de test sont disponibles sur la plateforme de dématérialisation [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

La signature électronique doit être apposée sur chaque fichier afin que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres. Un dossier « .zip » signé ne vaut pas signature des documents qu’il contient ; en cas de fichier zippé, chaque document doit être signé séparément. Une signature manuscrite scannée n’a pas d’autre valeur que celle d’une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

#### 1.6.2.1 Certificat de signature

Le certificat doit être conforme au référentiel général de sécurité (RGS).

Pour connaître les Prestataires de Service de Confiance électronique (PSCe) :

* <http://lsti-certification.fr/index.php/fr/certification/psce> et
* <http://lsti-certification.fr/index.php/fr/services/certificat-electronique>

#### 1.6.2.2 Outil de signature

Le candidat utilise l’outil de signature de son choix.

Cas n° 1 : lorsque le candidat utilise l’outil de signature de la plateforme, il est dispensé de fournir tout mode d’emploi ou information

Cas n° 2 : lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur la plateforme, il doit respecter les deux obligations suivantes :

* Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES ; **(la CCI Maine et Loire recommande l’utilisation de fichiers avec le format de signature PAdES)**
* Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder gratuitement à la vérification de la validité de la signature et de l’intégrité du document.

Dans ce cas, le signataire indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant notamment :

* Le lien sur lequel l’outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice d’explication et les prérequis d’installation (type d’exécutable, systèmes d’exploitation supportés, etc.). La fourniture d’une notice en français est souhaitée ;
* Le mode de vérification alternatif en cas d’installation impossible pour l’acheteur (contact à joindre, support distant, support sur site, etc.).

### 1.6.3 FORMATS DES DOCUMENTS CONTENUS DANS LES PROPOSITIONS

Les documents doivent obligatoirement être présentés dans l’un des formats suivants :

* Word (« .doc ») ou (« .docx ») (version Word 2010 et antérieures),
* Acrobat (« .pdf ») (version Acrobat 9 et antérieures),
* Excel (« .xls » ou « .xlsx ») (version Excel 2010 et antérieures),
* Rtf (« .rtf »),
* PowerPoint (« .pptx ») (version PowerPoint 2010 et antérieures).

Sont interdits :

* Les documents ayant une extension en « .exe » et en « .html »,
* Les outils tels que les « macros ».

Au moment de l’archivage, la CCI DE MAINE ET LOIRE se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers transmis, afin d’assurer leur lisibilité dans le moyen et long terme.

Si un candidat prévoit d’envoyer des documents qui ne sont pas des fichiers informatiques, il doit les scanner avec une définition adaptée.

### 1.6.4 POSSIBILITE DE REMETTRE UNE COPIE DE SAUVEGARDE

Les candidats peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde :

* Respectant le formalisme de l’article 1.7 du présent DOCUMENT UNIQUE ;
* Sur clé USB uniquement ;
* Transmise, par la voie postale en recommandé avec avis de réception, sous pli fermé comportant d’une part le nom du candidat et d’autre part la mention « Copie de sauvegarde – travaux de réaménagement des extérieurs du CPC », et adressé à : Direction RSE, Pôle Achats – Mikaïl KELES - 8 bd du roi René 49006 Angers cedex 1
* Et reçue dans le délai mentionné en première page du présent document.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte :

* Si un programme informatique malveillant est détecté (virus) dans le document électronique du candidat, la trace de cette malveillance étant conservée ;
* Si une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique et n’est pas parvenue dans les délais impartis de dépôt ou n’a pas pu être ouverte par la CCI DE MAINE ET LOIRE, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans le délai mentionné en première page du présent document.

## ARTICLE 1.7 – CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 1.7.1 CONDITIONS GENERALES

Les candidats doivent signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu’ils pourraient déceler dans le présent document.

Un candidat :

* Ne peut pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité :
* De candidat individuel et de membre d’un ou plusieurs groupements, ou
* De membre de plusieurs groupements, ou
* D’intervenant d’une société de portage et candidat individuel, ou
* D’intervenant d’une société de portage et membre d’un groupement.

Les offres non conformes seront rejetées.

* Ne peut remettre qu’une seule offre. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai indiqué sur la première page du présent document.

Qu’elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, la proposition doit indiquer :

* Tous les sous-traitants connus lors du dépôt de la proposition, et
* Les prestations et leur montant dont la sous-traitance est envisagée, et
* La dénomination et la qualité des sous-traitants qui l’exécuteront.

Si la candidature émane d’un groupement, chaque entreprise constituant le groupement doit, dès le stade de la candidature, produire l’intégralité des documents exigés à l’article 1.7 du présent DOCUMENT UNIQUE (à l’exception de la lettre de candidature remplie par le seul mandataire. Sauf exception (liquidation judiciaire d’un membre), la composition du groupement ne peut pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du présent marché.

**La signature électronique des fichiers n’est pas obligatoire au moment du dépôt des candidatures et des offres ; elle ne sera demandée qu’aux entreprises retenues.** Pour autant, les candidats sont libres de signer électroniquement leur candidature et leur offre, dès leur dépôt.

**La réponse à la présente consultation comporte en elle-même l’acceptation de toutes les clauses du présent DOCUMENT UNIQUE qui vaut notamment CCP.**

### 1.7.2 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Seules seront examinées les candidatures et les offres reçues dans le délai mentionné en première page du présent DOCUMENT UNIQUE et contenant les documents et renseignements suivants :

|  |
| --- |
| **Utilisation de la procédure classique** |
| * Lettre de candidature : formulaire DC1 (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>) ou document équivalent complété * L’annexe 1 au document unique ci-après * La plus récente attestation de vigilance (attestation de régularité) prouvant que le candidat est à jour de ses obligations sociales (déclarations et paiements) auprès de l’URSSAF * La plus récente attestation prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales (disponible sur l’espace professionnel du candidat sur <http://www.impots.gouv.fr>) |
| * La copie du jugement prononçant le redressement judiciaire / prévoyant la mise en place d’un plan de redressement de l’entreprise, si tel est le cas |
| * Une attestation d’assurance en lien avec l’objet du marché |
| * Le présent DOCUMENT UNIQUE complété : * Acte d’engagement ; * Le BPU concerné à compléter ; * Le mémoire technique à compléter ; * Un planning prévisionnel à fournir par le candidat. |

**Le recours au dépôt de candidature sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) :**

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d’un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d’exécution 2016/07 de la Commission européenne du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé.

Le DUME devra être complété et signé par une personne habilitée à engager la société.

Si un candidat fournit dans sa candidature ou son offre des éléments relatifs à ses conditions générales de vente, la CCI DE MAINE ET LOIRE ne les prendra pas en compte.

## ARTICLE 1.8 – CHOIX

### 1.8.1 CAPACITE PROFESSIONNELLE, TECHNIQUE ET FINANCIERE DES CANDIDATS

Cette capacité sera évaluée à partir des éléments contenus dans le cadre de réponse de la candidature complété par le candidat (Annexe 1 ci-après). En cas de candidature présentée par un groupement momentané d’entreprises, l’appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale : il n’est pas exigé que chaque entreprise ait la capacité requise pour l’exécution des prestations objet de la consultation.

Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes seront éliminés.

### 1.8.2 CRITERES DE CHOIX

Les offres seront jugées selon les critères et sous-critères pondérés suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Prix,** tel que mentionné dans le BPU | **40%** |
| 1. **Valeur technique de l’offre, appréciée au regard des sous critères indiqués dans le mémoire technique**   **2.1 Sous-critère 1 :** appréciée au regard des fiches techniques et des échantillons   * Qualité technique ; * Qualité pédagogique ; * Ergonomie du matériel : poids, bruit, maniabilité   **2.2 Sous-critère 2 :** Service Après-Vente, prenant en compte la réactivité des demandes (délais d’intervention), flexibilité, charge du suivi de la prestation (réparation, changement du matériel ou des appareils défectueux rapidement) et avoir une écoute aux différentes exigences. | **40%**  *25%*  *15%* |
| 1. **Performances RSE de l’offre en lien avec l’objet du marché au regard du mémoire technique**  * Social : politique sociale de l’entreprise ; * Environnemental : réduire l’impact de l’activité sur l’environnement ; * Economie/territorial : développer des achats responsables, lieu et process de fabrication, traçabilité des fournisseurs ; * Gouvernance : démarche et évaluation client. | **20 %** |

Méthode de notation pour l’analyse comparative des offres :

* Pour le critère « valeur technique » et pour chacun de ses sous-critères : une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l’échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.
* Pour le critère « prix » : note de l’offre analysée = (note maximale (sur 5) x prix de la meilleure offre) / prix de l’offre analysée.

Une fois les notes renseignées, la CCI DE MAINE ET LOIRE multipliera ces notes par les pondérations associées à chaque critère puis fera la somme pour chaque candidat.

Si deux ou plusieurs candidats obtiennent la même somme totale, la CCI DE MAINE ET LOIRE sélectionnera l’offre la mieux notée sur le critère prix.

## ARTICLE 1.9 – NEGOCIATION

La CCI DE MAINE ET LOIRE se réserve la possibilité de négocier avec les offres classées 1er et 2ème suivant les critères d’évaluation des offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments et composantes d’une offre d’un candidat, sous toute forme que ce soit.

## ARTICLE 1.10 – DOCUMENTS À PRODUIRE PAR CHAQUE CANDIDAT AUQUEL IL EST ENVISAGE D’ATTRIBUER LE MARCHE PUBLIC

Dans un délai qui ne sera pas supérieur à cinq (5) jours ouvrés à dater de la demande faite par la CCI DE MAINE ET LOIRE, chaque candidat auquel il est envisagé d’attribuer le présent marché devra obligatoirement produire :

* L’ensemble des documents signés, si l’offre déposée n’a pas été signée.
* Dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, et en application des articles L.8254-1 et D.8254-2 à 5 du code du travail : la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l’autorisation de travail prévue à l’article L.5221-2 du code du travail (date d’embauche, nationalité, type et numéro d’ordre du titre valant autorisation de travail de chaque salarié) ou une attestation sur l’honneur en cas de non-emploi de salariés étrangers.

À défaut de production de ces documents dans le délai fixé, l’offre du candidat concerné sera rejetée et ce candidat sera éliminé. Le candidat classé immédiatement après le(s) candidat(s) initialement pressenti(s) sera (seront) alors sollicité(s) pour produire les documents en vue de se voir attribuer le présent marché.

## ARTICLE 1.11 – SUITE DE LA CONSULTATION

La CCI DE MAINE ET LOIRE peut ne pas donner suite à la présente consultation en la déclarant sans suite pour des motifs d’intérêt général ou déclarer la procédure infructueuse si les conditions sont réunies. Dans un tel cas, il ne sera versé aucune indemnité aux candidats ayant remis une offre.

## ARTICLE 1.12- VISITE DU SITE

Aucune visite du site n’est prévue.

# PARTIE 2 – CAHIER DES CLAUSES ADINISTRATIVES PARTICULIERES

## ARTICLE 2.1 – DISPOSITIONS GENERALES

La présente consultation a pour objet la fourniture de box optique pour les apprentis du centre de formation de la CCI de Maine et Loire.

Le présent marché recense son besoin et les caractéristiques nécessaires au Bordereau de Prix Unitaires.

La liste du matériel figure dans le BPU.

**Les prestations feront l’objet d’un marché à bons de commande**. Ces derniers seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins. Cette catégorie de marché est réservée à des achats échelonnés de biens dont la nature est connue mais pour lesquels les quantités susceptibles d’être commandées restent incertaines.

Les délais maximums d’exécution ou de livraison des prestations sont fixées à 2 semaines à compter de la réception du bon de commande par le titulaire.

**Pour la rentrée 2025/2026, le matériel devra être livré et équipé en juillet 2025.**

## ARTICLE 2.2 – PRIX, CONDITIONS ET MODALITES DE PAIEMENT

### 2.2.1 PRIX

Les prestations faisant l’objet du marché seront réglées par application des prix unitaires en application des quantités réellement exécutées.

Les prix comprennent toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents à l’exécution des prestations, tels que les frais de déplacement.

Ils sont exprimés en euros (€) hors taxes (HT).

### 2.2.2 Variation des prix

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois qui précède celui de la date limite de réception des offres. Ce mois est appelé « mois zéro ».

Les prix sont ajustables par référence aux tarifs ou barème propres au titulaire, pour chaque période de reconduction éventuelle et ce, à la fin de la période initiale du marché.

L'évolution sera calculée en hausse et en baisse.

Le titulaire du marché s'engage à faire parvenir à l'administration contractante son nouveau tarif (ou barème) avec un préavis de 1 mois avant la date prévue pour l'application de l'ajustement.

**La clause limitative dite " de butoir"** s'applique : l'évolution du prix de règlement résultant de l'appréciation de la référence d'ajustement (rabais déduit) sera limitée à une augmentation de 3,00 % maximum l'an.

Lorsqu'un ajustement a été effectué provisoirement en utilisant une référence antérieure à celle qui doit être appliquée, il n'est procédé à aucune variation avant la variation définitive, laquelle intervient sur le premier acompte du marché suivant la parution de la référence correspondante

### 2.2.3 FACTURES

Les factures seront transmises par voie dématérialisée sur le portail Chorus Pro <https://chorus-portail-pro.finances.gouv.fr/>

### 2.2.4 MODE ET DELAI DE PAIEMENT

Les sommes dues au titulaire seront payées par virement bancaire, dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la date de réception des factures conformes aux dispositions du présent article 2.3. En cas de facture non conforme : la facture sera rejetée pour non-conformité et renvoyée pour rectification au titulaire et le délai de paiement sera suspendu jusqu’à la réception de la facture rectifiée.

En cas de litige, il appartient au titulaire d’apporter la preuve de cette date.

Une retenue de garantie de 5,00 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements.

Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d’accord, par une caution personnelle et solidaire, constituée en totalité au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte du marché.

Dans l’hypothèse où la garantie ou la caution ne serait pas constituée ou complétée, dans ce délai, la fraction de la retenue de garantie correspondant à l’acompte est prélevée. Le titulaire garde la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire à la retenue de garantie.

**ARTICLE 2.3 – Protection des données personnelles**

Dans le cadre de l’exécution du présent marché, le titulaire est susceptible d’avoir accès à des données à caractère personnel.

A ce titre, il s’engage notamment à respecter le Règlement Européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles « Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD » en application depuis le 25 mai 2018.

En particulier, il s’engage :

- A ne pas utiliser les données auxquelles il a accès à des fins autres que celles spécifiées au présent contrat

- A ne pas divulguer ces données à des personnes non autorisées à en connaître la teneur

- A prendre toutes mesures permettant d’éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse de ces données

- A prendre toutes précautions conformes aux usages pour préserver la sécurité matérielle de ces données

- Le cas échéant, à s’assurer que seuls des moyens de communication sécurisés seront utilisés pour transférer ces données

- En fin de marché, à restituer intégralement les fichiers manuels ou informatisés stockant ces données selon les modalités prévues au présent marché ou à procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant ces données.

## Article 2.4 : Garantie

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Aucune avance ne sera versée.

## ARTICLE 2.5 – RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Le titulaire sera responsable de tout manquement aux obligations contractuelles mentionnées dans le présent DOCUMENT UNIQUE, y compris si le manquement est dû à un des INTERVENANTS qu’il a dédié à l’exécution du marché public. Il est expressément convenu entre les parties, et accepté par le titulaire, que les stipulations de la présente clause continueront à s’appliquer même en cas de résiliation du marché public.

À tout moment durant l’exécution du marché public, le titulaire doit être en mesure de produire, dans un délai de dix (10) jours calendaires à compter de la réception de la demande de la CCI DE MAINE ET LOIRE, l’attestation d’assurance qui le couvre au titre de sa responsabilité civile découlant des articles 1240 à 1242 du Code civil ainsi qu’au titre de sa responsabilité civile professionnelle lui incombant en cas de non-respect de ses obligations contractuelles, et garantissant les conséquences de toutes fautes ou dommages pouvant être causés à la CCI DE MAINE ET LOIRE et/ou son personnel dans le cadre de l’exécution du marché public. En cas de changement affectant soit l’assureur du titulaire, soit les termes de la police d’assurance, le titulaire s’engage à en informer la CCI DE MAINE ET LOIRE dans un délai d’un (1) mois.

## ARTICLE 2.6 – PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles du présent marché sont les suivantes, étant précisé qu’elles sont présentées par ordre de priorité et qu’en cas de contradiction entre les dispositions de ces pièces, elles prévaudront dans cet ordre de priorité :

* Le présent DOCUMENT UNIQUE (**à l’exception de sa partie 1 consacrée au règlement de la consultation qui n’a pas valeur contractuelle)** et ses Annexes, complétés par le titulaire, dans la version résultant des dernières modifications éventuelles opérées par avenant ;
* Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
* Le bordereau des prix ou décomposition du prix global et forfaitaire ;
* Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;
* Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants, postérieurs à la notification du présent marché.

## ARTICLE 2.7 – PENALITE DE RETARD

* Pénalité de retard

Concernant les pénalités journalières, les stipulations de l’article 14.1 du CCAG FCS s’appliquent.

Cette pénalité est calculée par application de la formule suivante :

**P = V \* R / 1000**

*Dans laquelle :*

* *P = le montant de la pénalité ;*
* *V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variation de prix et hors du champ d’application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l’ensemble des prestations si le retard d’exécution d’une partie rend l’ensemble inutilisable ;*
* *R = le nombre de jour de retard.*
* Pénalités d’indisponibilité pour les prestations de maintenance

Il n’est pas prévu de pénalité d’indisponibilité.

Par dérogation à l’article 14.1.3 du CCAG FCS, il n’est pas prévu de montant minimum ou maximum d’application et/ou d’exonération des pénalités.

## ARTICLE 2.8 – RESILIATION DU MARCHE

Les dispositions du CCAG-FCS sont applicables.

## ARTICLE 2.9 – DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES DIFFERENDS

Le droit français est seul applicable.

La CCI DE MAINE ET LOIRE et le titulaire s’efforcent dans un premier temps de régler à l’amiable tout différend relatif à l’interprétation ou à l’exécution du marché public.

Tout différend résultant de l'interprétation ou de l'exécution du titulaire qui n’aurait pas été réglé à l’amiable ou par médiation relève de la compétence exclusive du tribunal administratif de Nantes.

# partie 3 – ACTE D’ENGAGEMENT

## ARTICLE 3.1 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

### 3.1.1 IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT

Cocher les cases correspondantes

Après avoir pris connaissance des dispositions du présent DOCUMENT UNIQUE et du Cahier des Clauses Techniques Particulières,

Le signataire :

S’engage, sur la base de son offre et pour son propre compte :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Dénomination sociale | : | .……………………………..……………………………………………………………………………… |
| Nom commercial | : | ……………………………………………………………………………………………………………… |
| SIRET | : | ……………………………………………………………………………………………………………… |
| Adresse du siège social | : | ………………………………………………………………………………………………………………  ………………………………………………………………………………………………………………  ……………………………………………………………………………………………………………… |
| Adresse de l’établissement | : | ………………………………………………………………………………………………………………  ………………………………………………………………………………………………………………  ……………………………………………………………………………………………………………… |
| Adresse électronique | : | .……………………………..……………………………………………………………………………… |
| Téléphone | : | .……………………………..……………………………………………………………………………… |

Engage la société ………………………………………………………………….……… sur la base de son offre :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Dénomination sociale | : | .……………………………..……………………………………………………………………………… |
| Nom commercial | : | ……………………………………………………………………………………………………………… |
| SIRET | : | ……………………………………………………………………………………………………………… |
| Adresse du siège social | : | ………………………………………………………………………………………………………………  ………………………………………………………………………………………………………………  ……………………………………………………………………………………………………………… |
| Adresse de l’établissement | : | ………………………………………………………………………………………………………………  ………………………………………………………………………………………………………………  ……………………………………………………………………………………………………………… |
| Adresse électronique | : | .……………………………..……………………………………………………………………………… |
| Téléphone | : | .……………………………..……………………………………………………………………………… |

L’ensemble des membres du groupement s’engagent, sur la base de l’offre du groupement :

Cocher les cases correspondantes

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type de groupement | : | Solidaire  Conjoint |
| En cas de groupement conjoint : solidarité du mandataire | : | Oui  Non |
| Mandataire désigné pour représenter l’ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations | : | ………………………………….……………...………………… |

À compléter pour chaque membre du groupement (à dupliquer si besoin) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Dénomination sociale | : | .……………………………..…………………………………………………………………..………………… |
| Nom commercial | : | ……………………………………………………………………………………..……………………………… |
| SIRET | : | ………………………………………………………………………………………….……….………………… |
| Adresse du siège social | : | ……………………………………………………………………………………………..………………………  …………………………………………………………………………………………..…………………………  ……………………………………………………………………………………………………………………… |
| Adresse de l’établissement | : | ………………………………………………………………………………………………………………………  ………………………………………………………………………………………………………………………  ……………………………………………………………………………………………………………………… |
| Adresse électronique | : | .……………………………..…………………………………………………..………………………………… |
| Téléphone | : | .……………………………..…………………………………………………..………………………………… |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Dénomination sociale | : | .……………………………..…………………………………………………………………..………………… |
| Nom commercial | : | ……………………………………………………………………………………..……………………………… |
| SIRET | : | ………………………………………………………………………………………….……….………………… |
| Adresse du siège social | : | ……………………………………………………………………………………………..………………………  …………………………………………………………………………………………..…………………………  ……………………………………………………………………………………………………………………… |
| Adresse de l’établissement | : | ………………………………………………………………………………………………………………………  ………………………………………………………………………………………………………………………  ……………………………………………………………………………………………………………………… |
| Adresse électronique | : | .……………………………..…………………………………………………..………………………………… |
| Téléphone | : | .……………………………..…………………………………………………..………………………………… |

**Prix forfaitaire suivant les travaux décrits dans le CCTP** :

* + Montant HT : …………………………..……………… Euros
  + Montant TVA (20 %) : …………………………..………………Euros
  + Montant TTC : …………………………..………………Euros
  + Montant en lettres du montant total TTC : …………………………..…………Euros TTC

### 3.1.2 REPARTITION DES PRESTATIONS (EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT)

Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser (à dupliquer si besoin) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Désignation des membres  du groupement conjoint | Prestations exécutées par les membres  du groupement conjoint | |
| Nature de la prestation | Montant HT de la prestation |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

### 3.1.3 COMPTE(S) A CREDITER

Joindre un ou des relevé(s) d’identité bancaire ou postal

(en cas de groupement conjoint : préciser les comptes qui devront être crédités)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom de l’établissement bancaire | : | ………….…………………………………………………………………………………………………… |
| Numéro de compte | : | ………………………………………………………………………………………………………………. |

### 3.1.4 DUREE D’EXECUTION DU MARCHE PUBLIC

Le MARCHE PUBLIC est valable pour la durée d’exécution des travaux garantie de parfait achèvement comprise à compter de :

La date de notification du MARCHE PUBLIC ;

La date de notification de l’ordre de service ;

La date de début d’exécution prévue par le MARCHE PUBLIC lorsqu’elle est postérieure à la date de notification.

Le MARCHE PUBLIC est reconductible :  Non  Oui

### 3.1.5 DELAI DE VALIDITE DE L’OFFRE

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans l’article 1.3.6 du présent DOCUMENT UNIQUE.

## ARTICLE 3.2 – SIGNATURE DU CANDIDAT

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

## ARTICLE 3.3 – DECISION DE LA CCI DE MAINE ET LOIRE

À ……………………………….………………, le …………………………………………………………

Matthieu BILLIARD,

Président de la CCI Maine et Loire

## ANNEXE A L’ACTE D’ENGAGEMENT RELATIVE A LA DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

Ce document est fourni par le candidat ou le titulaire soit au moment du dépôt de l’offre soit après le dépôt de l’offre.

**1 – identification de l’acheteur**

Désignation : Chambre de Commerce et d’Industrie de Maine et Loire, dite CCI Maine et Loire (« CCI DE MAINE ET LOIRE »)

**2 – objet dES PRESTATIONS**

**3 – objet de la déclaration du sous-traitant**

La présente déclaration de sous-traitance constitue (cocher la case correspondante) :

Une annexe à l’acte d’engagement remis par le candidat ;

Un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;

Un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du …………………………. .

**4 – identification du candidat ou du titulaire DU MARCHE PUBLIC**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Dénomination sociale | : | .……………………………..…………………………………………………………………………………………… |
| Nom commercial | : | …………………………………………………………………………………………………………………………… |
| SIRET | : | …………………………………………………………………………………………………………………………… |
| Adresse du siège social | : | ……………………………………………………………………………………………………………………………  ……………………………………………………………………………………………………………………………  ………………………………………………………………………………..……………….………………………… |
| Adresse de l’établissement | : | ……………………………………………………………………………………………………………………………  …………………………………………………………………..….……………………………………………………  …………………………………………………………………………………………………………………………… |
| Adresse électronique | : | .……………………………..…………………………………………………………………..……………………… |
| Téléphone | : | .……………………………..………………………………………………………………………..………………… |

En cas de groupement d’entreprises, mandataire désigné pour représenter l’ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

**5 – identification du sous-traitant**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Dénomination sociale | : | .……………………………..…………………………………………………………………………………………… |
| Nom commercial | : | …………………………………………………………………………………………………………………………… |
| SIRET | : | …………………………………………………………………………………………………………………………… |
| Adresse du siège social | : | ……………………………………………………………………………………………………………………………  ……………………………………………………………………………………………………………………………  ………………………………………………………………………………..……………….………………………… |
| Adresse de l’établissement | : | ……………………………………………………………………………………………………………………………  …………………………………………………………………..….……………………………………………………  …………………………………………………………………………………………………………………………… |
| Adresse électronique | : | .……………………………..…………………………………………………………………..……………………… |
| Téléphone | : | .……………………………..………………………………………………………………………..………………… |

Nom, prénom et qualité de chaque personne physique ayant le pouvoir d’engager le sous-traitant (joindre en annexe un justificatif prouvant l’habilitation à engager le sous-traitant) :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct (cocher la case correspondante) :

Non  Oui

**6 – nature et prix des prestations sous-traitées**

* 1. **nature des prestations sous-traitées**

…………………………………………….…………………………………………………………………………………………………………….

…………………………………………….…………………………………………………………………………………………………………….

* 1. **sous-traitance de données à caractère personnel** (à compléter le cas échéant)

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données personnelles nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

…………………………………………….…………………………………………………………………………………………………………….

La durée des TRAITEMENTS est :

…………………………………………….…………………………………………………………………………………………………………….

La nature des opérations réalisées sur les données personnelles est :

…………………………………………….…………………………………………………………………………………………………………….

La ou les finalité(s) des TRAITEMENTS est (sont) :

…………………………………………….…………………………………………………………………………………………………………….

Les données personnelles données à caractère personnel traitées sont :

…………………………………………….…………………………………………………………………………………………………………….

Les catégories de personnes concernées sont :

…………………………………………….…………………………………………………………………………………………………………….

Le TITULAIRE déclare que :

Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

Le contrat de sous-traitance intègrera les clauses obligatoires prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

* 1. **montant des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant**

1. Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de prestations ne relevant pas du B. ci-dessous :

* Taux de la TVA : …………………………………………
* Montant maximum HT : …………………………..............
* Montant maximum TTC : …………………………………

1. Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de travaux sous-traités relevant de l’article 283-2 nonies du code général des impôts :

* Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)
* Montant maximum hors TVA : …………………………...
  1. **modalités de variation du prix**

Sans objet.

**7 – conditions de paiement**

* 1. **compte à créditer**

Joindre un ou des relevé(s) d’identité bancaire ou postal

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom de l’établissement bancaire | : | ………………………………………………………………………………………… |
| Numéro de compte | : | …………………………………………………………………………………………. |

* 1. **Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance**

…………………………………………….…………………………………………………………………………………………………………….

…………………………………………….…………………………………………………………………………………………………………….

**8 – capacités du sous-traitant**

Les pièces demandées par la CCI DE MAINE ET LOIRE sont détaillées dans la Partie 1 (consacrée au règlement de consultation) du présent DOCUMENT UNIQUE.

**9 – attestations sur l’honneur du sous-traitant**

Le sous-traitant déclare sur l’honneur :

1. Condamnation définitive :

* ne pas avoir fait l’objet, depuis moins de cinq ans, d’une condamnation définitive pour l’une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au 2ème alinéa de l’article 421-5, à l’article 433-1, au 2nd alinéa de l’article 433-2, au 8ème alinéa de l’article 434-9, au 2nd de l’article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l’article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l’article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre État de l’Union européenne ;
* ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

1. Lutte contre le travail illégal :

* ne pas avoir fait l’objet, depuis moins de cinq ans, d’une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1,   
  L. 8241-1 , L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre État de l’Union européenne ;
* pour les contrats administratifs, ne pas faire l’objet d’une mesure d’exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

1. Obligation d’emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : être en règle, au cours de l’année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés ;
2. Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l’article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à   
   L. 653-8 du même code, et ne pas faire l’objet d’une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
3. Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l’article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d’une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d’exécution du MARCHE PUBLIC ;
4. Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l’année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s’être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l’organisme chargé du recouvrement ;
5. Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

* ne pas avoir fait l’objet, depuis moins de cinq ans, d’une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l’article L. 1146-1 du code du travail ;
* avoir, au 31 décembre de l’année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l’obligation de négociation prévue à l’article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

1. Que les renseignements fournis en annexe du présent DOCUMENT UNIQUE sont exacts.

**10 – cession ou nantissement des créances résultant DU MARCHE PUBLIC**

Cocher les cases correspondantes.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu’aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du MARCHE PUBLIC ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, en produisant :

l’exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du MARCHE PUBLIC qui lui a été délivré, ou

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l’exemplaire unique ou du certificat de cessibilité qui est joint au présent document, ou

l’exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d’une cession ou d’un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le MARCHE PUBLIC est d’un montant tel qu’il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du MARCHE PUBLIC qui est jointe au présent document.

**11 – acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant**

|  |  |
| --- | --- |
| À ………………………….., le …………………………………..  Le sous-traitant | À ………………………….., le …………………………………..  Le candidat ou le titulaire |

**La CCI DE MAINE ET LOIRE accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.**

À ……………………………….………………, le …………………………………………………………

Matthieu BILLIARD

Président de la CCI Maine et Loire

# ANNEXE 1 AU RC– cadre de réponse relatif à la candidature

**À remplir impérativement, sans modification du cadre de réponse et sans renvoi à un autre document, sous peine de rejet de la candidature**

***En cas de groupement, dupliquer le présent cadre de réponse autant de fois qu’il y a de cotraitant.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **RAISON SOCIALE & FORME JURIDIQUE, ANNéE DE CREATION,** **DOMAINES DE COMPéTENCE** | Raison sociale et forme juridique |  |
| Année de création |  |
| Domaines de compétence |  |
| **ADRESSE** | Lieu-dit  numéro de voie, type de voie, nom de la voie |  |
| BP ou CS |  |
| Code postal et ville |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **En cas de groupement, le groupement est-il solidaire (à défaut il s’agit d’un groupement conjoint)** | OUI  NON | **En cas de groupement, le candidat ici présenté est-il mandataire du groupement ?** | OUI  NON | **Le mandataire est solidaire ?** | OUI  NON |

| **Effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années** | | |
| --- | --- | --- |
|  | **EFFECTIFS MOYENS** | **DONT CADRES** |
| 2022 |  |  |
| 2023 |  |  |
| 2024 |  |  |

| **CHIFFRE D’AFFAIRES EN EUROS SUR LES 3 DERNIERS EXERCICES** | | |
| --- | --- | --- |
|  | **ca ht global** | **% de ca affecté aux services objet DU MARCHE PUBLIC** |
| 2022 |  |  |
| 2023 |  |  |
| 2024 |  |  |

| **RéféRENCES PRINCIPALES DES TROIS DERNIèRES ANNéES ET/OU CAPACITéS PROFESSIONNELLES** | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| **Année** | **Objet/thématique de la référence** | **Montant HT** | **Nom du client / Personne à contacter** |
| 2022 |  |  |  |
| 2023 |  |  |  |
| 2024 |  |  |  |
| **Capacités professionnelles éventuelles** | | | |
|  | | | |

| **CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE, LE CAS échéant (OPQCM, OPQCF…)**  **(joindre les justificatifs)** |
| --- |
|  |

| **représentant de l’entreprise**  **(dirigeant ou collaborateur qui sera en charge des aspects contractuels** | |
| --- | --- |
| Nom & prénom |  |
| Fonction |  |

**LES éVENTUELS DOCUMENTS COMPLéMENTAIRES NE seront pas pris en compte, à l’exclusion des documents expressément demandés.**